

COMMISSION CULTURE – NOTICE (1/2)

LA DOTATION POUR L'ANIMATION CULTURELLE DE PROXIMITE

La dotation pour l'animation culturelle de proximité fait partie des budgets décentralisés que la municipalité a souhaité mettre en place depuis 2001.

Dans le 20^e arrondissement, la commission culture est mise en œuvre selon des critères particuliers définis par **Frédérique Calandra**, Maire du 20^e arrondissement et **Nathalie Maquoi**, déléguée à la Maire chargée de la culture et des centres d'animations, Conseillère de Paris, dans le cadre de la politique culturelle de proximité qu'elles développent.

Une politique qui, depuis 2008, a notamment pour objectif de dédier 1€ culturel par habitant (soit 200 000€ alloués à la culture chaque année).

Pour l'année 2016, 32 initiatives ont ainsi été soutenues par la Mairie d'Arrondissement.

Dans le cadre de cette nouvelle mandature, la Mairie du 20^e aura une attention particulière pour les projets :

- Ayant un ancrage réel dans les quartiers, et **particulièrement le long des Maréchaux** et dans les quartiers Politique de la Ville
- Favorisant les relations inter-quartiers et l'intercommunalité
- Favorisant la diversité des disciplines artistiques dans l'arrondissement
- Contribuant à une meilleure diffusion des savoirs
- Encourageant les pratiques amateurs
- Facilitant l'accès pour les publics dits « éloignés » avec une attention toute particulière pour le public jeune

COMPOSITION DE LA COMMISSION CULTURELLE DE PROXIMITE :

La commission est présidée par Nathalie Maquoi, Conseillère de Paris, chargée de la culture et des Centres Paris Anim'.

Elle est composée :

- Des adjoints à la Maire du 20^e arrondissement et / ou de leurs représentants en charge des affaires scolaires, démocratie locale, Politique de la ville et jeunesse
- Du représentant à l'adjoint à la Maire de Paris, chargé de la culture
- Du représentant de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris
- Des représentants des Equipes de développement local

COMMISSION CULTURE – NOTICE (2 / 2)

LA PRESENTATION DU PROJET

Afin que votre dossier soit examiné en commission, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser :

1 / Le présent dossier dûment rempli par mail à : cabma20-commissionculture@paris.fr

2 / ET par courrier postal avec l'ensemble des pièces jugées nécessaires :

- Description de la prestation artistique proposée, lieu, date, public visé, partenaires...
- Le Budget global de l'opération : il doit faire apparaître les différents postes de dépenses et de recettes, la dotation de la Mairie du 20^e doit être clairement identifiée
- Le budget prévisionnel de la structure mentionnant les financements déjà acquis

Votre dossier complet doit être retourné à :

Mairie du 20^e arrondissement
Commission Culture
6, place Gambetta
75020 Paris

>> La troisième commission pour l'année 2018 aura lieu le 5 novembre 2018.

>> Date limite d'envoi des dossiers papier : 26 octobre 2018 (cachet de la poste faisant foi)

>> Une attention particulière sera portée aux projets musique, danse, arts plastiques proposés le long des Maréchaux, à l'est et au sud de l'arrondissement.

>> Un accusé de réception mail ou courrier vous sera envoyé à réception de votre dossier. Les retours de la commission se feront **uniquement par courrier.**

PRECISIONS COMPLEMENTAIRES

Votre budget doit être équilibré. La somme demandée à la Mairie du 20^e doit correspondre à un poste de dépense précis. La dotation d'animation locale ne peut être assimilée à une subvention, apparentée à des dépenses de fonctionnement. La dotation d'animation locale contribue à la prestation de services artistiques ponctuels.

A ce titre, **aucune demande d'aide à la création ni d'achat de spectacles ne seront étudiés**, ce type de financement n'entrant pas dans les prérogatives de la dotation d'animation locale.

Le porteur de projet devra donc fournir l'ensemble des pièces justifiant de la réalisation de la prestation avant qu'il ne soit procédé au versement total des sommes correspondantes.

Un avis favorable de la commission culture ne peut en aucun cas se substituer aux démarches qui doivent être entreprises auprès de la Ville de Paris et de la Préfecture de Police si votre événement se déroule dans l'espace public. (Plus d'informations >> www.paris.fr , Rubrique Paris Pratique, Papiers & Formalités, Autres formalités).

A l'issue de la prestation réalisée, il est fortement recommandé de procéder à un bilan de la manifestation (fréquentation, retombées médiatiques, financières...)

FICHE DE CANDIDATURE (1/3)

NOM DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET :

Dénomination légale :

Forme juridique :

Numéro de SIRET :

Adresse du siège social :

Nom et prénom du Président :

Nom et prénom du Trésorier :

Nom et prénom du Secrétaire :

NOM DU RESPONSABLE DU PROJET :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Le responsable du projet sera la personne référente à laquelle sera envoyé toute la correspondance.

TITRE DU PROJET :

DATE DE REALISATION DU PROJET

Merci de cocher la ou les cases correspondant à la discipline de votre projet et de préciser sa localisation :

Arts visuels (peinture / sculpture, photographie, vidéo...)

Arts vivants (théâtre / musique / Arts de rue)

Pratiques Amateurs

Soutien aux festivals

Quartiers concernés :

FICHE DE CANDIDATURE (2/3)

VOTRE PROJET :

Description sommaire de votre projet :

Quels sont les objectifs de votre projet ? :

Quels sont les publics visés ?

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide de la Mairie du 20^e dans le cadre de la dotation d'animation locale ? :
Si oui, merci d'indiquer l'année et le montant attribué :

FICHE DE CANDIDATURE (3/3)

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
<i>Postes</i>	<i>Montant</i>	<i>Postes</i>	<i>Montant</i>
		Dotation Mairie du 20 ^e	

TOTAL

TOTAL